

# P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme  
Modification simplifiée n° 3

Commune de  
**SAINT-ALBAN-DE-ROCHE**

4.2a. Document graphique  
Planche Sud  
Echelle : 1/2500

Zonage hors risques naturels


Vu pour être annexé  
à la délibération d'approbation  
de la modification simplifiée n° 3 du P.L.U.  
en date du 10 décembre 2019.  
Le Maire adjoint,  
Gerard MAGNARD



Commune de Four

Commune de Domarin

Commune de Chézeneuve



### LES ZONES ET LES SECTEURS

--- Limite de zone  
OA Secteur concerné par des Orientations d'Aménagement et de Programmation

#### ZONES URBAINES

- Zone agglomérée dense
- Zone d'extension dense
- Zone d'extension de faible densité
- Zone d'extension de faible densité (opérée ou projetée en vertu du cahier des charges)
- Zone urbaine de gestion du bâti existant
- Zone urbaine de sport et loisirs
- Zone d'activités économiques

#### ZONES AGRICOLES

- Zone agricole
- Zone agricole bâtie (gestion du bâti existant)
- Zone agricole bâtie (nouveau bâti)
- Zone agricole (secteur de protection intégré au cahier des charges)
- Bâtiment agricole d'intérêt architectural ou patrimonial (changement de destination) (cf. article 12 de la Loi n° 85-1071 du 12/10/85 relative à l'urbanisme)

#### ZONES A URBANISER

- Zone d'urbanisation à aménager à vocation principale d'habitat
- Zone d'urbanisation à aménager à vocation de sport et loisirs

#### ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

- Zone naturelle protégée
- Zone naturelle bâtie d'intérêt patrimonial
- Zone naturelle bâtie (gestion du bâti existant)
- Zone naturelle de protection de captage (secteur de protection intégré au cahier des charges)

#### AUTRES

- Emplacement réservé
- Numero de l'opération
- Secteur de mixité sociale
- Elément bâti Remarquable du Paysage (cf. Edifices remarquables)
- Elément urbain Remarquable du Paysage
- Périmètre de protection du monument classé "mur de terrasse antique"
- Secteur de constructibilité limitée (cf. article 4.1 Règlement local)
- Espace Boisé Classé
- Elément naturel Remarquable du Paysage
- Zone humide
- Continuité écologique
- Bâtiment d'élevage lié à une activité agricole
- Ligne Haute Tension 63kV

Liste des emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces verts

N° de l'emplacement	Objet	Superficie	Bénéficiaire
1	Réalisation de voirie et modes doux (zone de sport et loisirs)	2270 m²	Commune
2	Réalisation d'un chemin piéton - secteur des Rameaux	378 m²	Commune
3	Aménagement modes doux de la Rue du 8 Mai 1945 à la Montée de la Ladrrière	1484 m²	Commune
4	Sécurisation du carrefour entre le Chemin au Pré et le Chemin de Merdaret	476 m²	Commune
5	Création d'une nouvelle voirie en continuité Sud de la voie ferrée	5397 m²	Commune
6	Extension de la zone de sport et loisirs	19125 m²	Commune
7	Aménagement d'une liaison piétonne entre Combes et les Curtes	505 m²	Commune
8	Sécurisation de la Route de Combes (aménagement d'un trottoir)	218 m²	Commune
9	Aménagement modes doux du Chemin des Accacias	676 m²	Commune
10	Aménagement de l'entrée Est de la commune	2673 m²	Commune
11	Élargissement de la voie communale n° 20 (chemin des Noyers)	715 m²	Commune